



Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom : HANSEN
Prénom(s) : Marc
Fonction : Ministre de la Fonction publique
Ministre aux Relations avec le Parlement
Ministre délégué à la Digitalisation
Ministre délégué à la Réforme administrative

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction :

- 2014-2018 : Secrétaire d'Etat
- 2011-2014 : Directeur Lëtzebuerger Journal
- 2011-2014 : Membre du comité politique du syndicat intercommunal "Réidener Musékschouli"
- 2011-2014 : Membre du comité politique du syndicat intercommunal "De Réidener Kanton"
- 2011-2014 : Administrateur Editpress
- 2011-2014 : Administrateur CLT-UFA
- 2009-2011 : Attaché parlementaire
- 2008-2014 : Echevin commune d'Useldange
- 2008-2009 : Présentateur RTL

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise¹ :

- Jumily SCI
- Tramly SCI

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction :

- Nature de l'activité : Education précoce
- Dénomination de la fonction exercée : Institutrice
- Nom de l'employeur (le cas échéant) : Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Je soussigné :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date : 11 mai 2022

S. Marc HANSEN

¹ Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.